MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : CHALAIS MOTO CLUB
E-mail : chalaismotoclub@gmail.com
Téléphone : 0612992170
Organisateur technique : PHILIPPE FAURE président

N° d'épreuve FFM : 775
Date : 08/10/2023
Lieu : CHATIGNAC

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BARRAUD FRANCIS	Licence : 3006
Président du Jury ou Arbitre*	ROUYET WILLY	Licence : 38589
Membre du Jury	REMY FRANZ	Licence : 85220
Membre du Jury	BUGEAT PATRICK	Licence : 239793
Commissaire technique responsable	ADRIEN JEAN PAUL	Licence : 278882
Responsable du chronométrage	LMNA	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
MOTO SOLO	16		à partir de 125	☒ Solo ☐ Equipage Moto solo
MOTO DUO	16		à partir de 125	☐ Solo ☒ Equipage Moto duo
QUADS	16		Toutes	☒ Solo ☐ Equipage Quads
Parents/enfants	16		à partir de 125	☐ Solo ☒ Equipage Parents/enfants
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage
				☐ Solo ☐ Equipage

ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ **NON** ☐ **OUI** (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :
- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 I RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 I MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur TA MINH Son**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche ..... **Hôpital de Barbezieux**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **22**

ARTICLE 7 I LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **CHRE BERTIN**

Adresse ..... **CHATIGNAC 16480**

CAPACITÉ MOTO : **180**
(maximum 30 par km)

CAPACITÉ QUAD : **180**
(maximum 30 par km)

Caractéristiques :

Longueur du circuit **6KM**

Largeur minimum de la piste **8M**

Nombre d'OCP* **1**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
DATE : **29/09/2023**	DATE :	DATE : NUMÉRO :

Chalais Moto Club

Moto-Club : CHALAIS MOTO CLUB
Date : 08/10/2023
Lieu : CHATIGNAC, chez Bertin 16480

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
07/10/23				
16h00	19h00	Contrôles administratifs		
16h00	19h00	Contrôles techniques		
08/10/23				
7h00	8h00	Contrôles administratifs	moto	
7h00	8h00	Contrôles techniques	moto	
8h00	8h30	Essais libres	moto	30 min
9h30		Départ	moto T.C	
	12h30	Arrivée	solo moto	3 heures
13h00		Remise des prix	solo moto	
	14h30	Arrivée	équipage moto	5 heures
15h00		Remise des prix	équipage moto	
12h00	13h30	Contrôles administratifs	quad	1h30
12h00	13h30	Contrôles techniques	quad	1h30
15h00	15h30	Essais libres	quad	30 min
16h00		Départ	quad	
	18h30	Arrivée	quad	2h30
20h00		Remise des prix	quad	

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

RÈGLEMENT PARTICULIER 2023

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : CHALAIS MOTO CLUB

Date :

Lieu :

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE